

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-770						
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-1420 pour le service de support pour les logiciels IFIX, WEBSpace et Historian							
No dossier(s) interne(s) : DOS-1420 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>Actions : OCTROI</p> <p>Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : DOS-1420 Estimation : 383 662,09 \$ Montant : 387 316,02 \$</p> <p>Mode de sollicitation : EXE-Exemption Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Reconduction : 0 Nombre d'addendas : 0 Résultat : Gray Matter Systems Canada, llc. 387 316,02 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de la gestion de l'eau</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020-04-07</td> <td>CM-20200407-346</td> <td>OCTROI - CONTRAT EXE-0437</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Isabella Tassoni APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'octroyer le contrat EXE-0437, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'achat de licences et le renouvellement du contrat de support pour les logiciels IFIX, WEBSpace et Historian, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 27 février 2020 et des documents de demande de prix:</p> <p>GE Intelligent Platforms Canada Company 350 610,90 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-993)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-04-07	CM-20200407-346	OCTROI - CONTRAT EXE-0437
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2020-04-07	CM-20200407-346	OCTROI - CONTRAT EXE-0437						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-770
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>L'exploitation des stations de production d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, ainsi que les différents ouvrages répartis sur le territoire de la Ville nécessitent l'utilisation de ces logiciels pour assurer un suivi adéquat des opérations. Le contrat couvrira le support annuel et l'assistance technique pour les licences IFIX, Historian, Weospace pour les 3 prochaines années.</p> <p>Gray Matter Systems est distributeur exclusif au Canada pour ces logiciels que nous utilisons du manufacturier GE Intelligent Platform Canada Company (Digital) selon la lettre émise par GE Intelligent Platforms inc.</p> <p>Mode d'adjudication: gré à gré sur la base de l'exemption prévue par la Loi sur les cités et villes.</p> <p>Après vérification et analyse, la compagnie suivante a déposé une offre conforme incluant TPS et TVQ:</p> <p>Gray Matter Systems Canada llc.: 387 316,02 \$</p> <p>Écart entre l'estimation 383 662,09 \$ (incluant TPS et TVQ) et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (incluant TPS et TVQ) : 3 653,93 \$ 1 % défavorable.</p> <p>DÉMARCHE ENTREPRISE =====</p> <p>Malgré nos efforts pour obtenir une réduction de prix, le soumissionnaire a décidé de le maintenir.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Nature de la dépense et montant prévus au budget.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Conformément à l'article 573.3 paragraphe 2, de la Loi sur les cités et villes, spécifiant que «les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 (obligation de procéder par appel d'offres) ne s'appliquent pas à un contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> - « 2° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu(...) avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur (...) »; - « 6° dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise: (...); b) la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives; <p>L'adjudication de la soumission respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>BC 387 316,02 \$ (incluant TPS et TVQ)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-1420, pour une période de 3 ans, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de support pour les logiciels IFIX, WEBSpace et Historian, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix :</p> <p>Gray Matter Systems Canada, llc. 387 316,02 \$ (incluant TPS et TVQ).</p> <p>(CT:1745445)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-770
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1745445 Coût estimé affectant l'année en cours : 78 593,59 \$ CM requis : Oui		
Annotation(s)		
Répartition de la dépense nette par année:		
	2023	78 593,59 \$
2024	117 890,38 \$	
2025	117 890,38 \$	
2026	39 296,80 \$	

Total	353 671,15 \$	
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
	BEAUDET, Monsieur PIERRE (52306)	2023-04-21
	Trésorier	AN - MS - JR